

BUREAU DES BOURSES

Bourses de fin d'études de maîtrise des Études supérieures et postdoctorales (ESP)

Dépôt initial du mémoire avant la fin de la $2^{\rm e}$ année d'inscription à la maîtrise

BFEM ESP E2022 / Concours été 2022

NOM DU CONCOURS :	Bourses de fin d'études de maîtrise / BFEM ESP E2022			
MONTANT:	Valeur maximale de 6 000 \$			
DATE LIMITE :	 Étudiant.e: Renseignez-vous auprès de votre unité académique pour connaître la date limite pour déposer votre dossier de candidature complet. Vous devez soumettre votre dossier de candidature dans le portail des bourses au plus tard le 2 mars 2022, 13 h Unité académique: Suite à la fermeture du concours, les ESP feront parvenir aux RES et TGDE des départements, la liste des candidatures soumises dans le portail des bourses. Chaque unité évalue les dossiers reçus et recommande un maximum de 2 dossiers ordonnancés aux ESP au plus tard le 24 mars 2022, 13 h 			
OUVERTURE DES CONCOURS : (3 fois par année)	Chaque trimestre, un concours sera ouvert pendant une durée déterminée :			
	Mois du lancement du concours	Trimestre de début de la bourse	Date limite de l'étudiant pour postuler	Pour un dépôt initial au plus tard
	Février 2022	Été 2022	2 mars 2022, 13 h	Hiver 2023
	Mai 2022	Automne 2022	Juillet 2022	Été 2023
	Septembre 2022	Hiver 2023	Novembre 2022	Automne 2023

ADMISSIBILITÉ :	 Être inscrit.e à un programme d'études de maîtrise à temps plein de manière continue depuis le premier trimestre (interruption permise seulement pour des raisons de grossesse ou de maladie, avec certificat médical à l'appui). Il est à noter que si le dépôt initial est fait plus tôt que prévu, la valeur de la bourse sera calculée en fonction du nombre de mois effectués pour la rédaction. Faire le dépôt initial du mémoire avant la fin du 6° trimestre d'inscription à la maîtrise; ce dépôt doit se faire au plus tard à l'hiver 2023. Avoir un excellent dossier académique, soit une moyenne minimale de 3,7/4,3. Se consacrer à la rédaction du mémoire pendant la période d'octroi de la bourse. Ne pas détenir une bourse d'un organisme gouvernemental (CRSNG, IRSC, CRSH, FRQSC, FRQS, FRQNT) pendant la période d'octroi de la bourse. Avoir l'engagement du directeur/directrice de recherche ou de l'unité pour le 		
	versement de la contribution minimale de 20 %.		
	7. Ne pas recevoir plus de 31 000 \$ en revenus de bourses durant la période d'octroi.		
Document à l'intention des candidat.e.s :	<u>Cliquez ici</u>		
Lien vers le formulaire :	<u>Cliquez ici</u>		
Renseignements:	Régis Harvey Technicien en administration Bureau des bourses Études supérieures et postdoctorales (ESP) 2910, boul. Édouard-Montpetit, app. 7, bureau 230 Montréal, QC H3T 1J7 Tél.: 514 343-6111, poste 37363 esp-bourses@esp.umontreal.ca		